

Demande d'affichage panneau sucette

PROCÉDURE

Comment ça marche ?

Le réseau d'affichage sucette est ouvert aux événements et projets de la Ville de Beaupréau-en-Mauges, de Mauges Communauté et des associations locales.

Les affiches mises en place sur les panneaux d'affichage sucettes de Beaupréau-en-Mauges sont destinées à informer le public des actualités et des manifestations locales. **Les événements doivent avoir lieu sur le territoire communal, être ouverts à tous et avoir un caractère d'intérêt général ou lié à la vie de la commune.**

Ils ne peuvent en aucun cas être d'ordre commercial.

Pour les faces publicitaires, merci de vous adresser à JCDecaux (Valérie Fantini : 06 37 73 86 57 - valerie.fantini@jcdecaux.com).

Il convient d'adresser votre demande par écrit à la direction communication et participation citoyenne de Beaupréau-en-Mauges par mail : communication@beaupreauenmauges.fr

Une réponse vous sera apportée dans les meilleurs délais afin de donner suite à votre demande.

Cette demande doit être formulée **minimum 1 mois avant la date de réservation d'affichage souhaitée** de la manifestation ou de l'actualité concernée. Les affiches sont diffusées **durant 1 ou 2 ou 3 semaines, selon le planning défini**. La commune pourra refuser leur diffusion en cas de non-conformité (format, information publicitaire...), ou de non-respect des délais.

Qui fait quoi ?

La direction communication et participation citoyenne de la commune répond aux demandes des associations, en lien avec le planning des affiches sucettes.

JCDecaux gère la mise en place des affiches sucettes. Le jour d'affichage a lieu **le mercredi**. Un afficheur passe chercher les affiches à l'accueil de l'hôtel de ville pour les poser à la date du début de campagne et ensuite les retirer selon le planning.

La conception graphique (fichier PDF HD) **et l'impression des affiches sucettes** (13 ou 14 impressions selon le réseau d'affichage) **est à la charge de l'association**. Le format souhaité (118,5 x 175 cm) et les critères techniques seront adressés à l'association. Pour l'impression d'une dizaine d'affiches, le prix est d'environ 220 € TTC.

La livraison devra impérativement avoir lieu à l'hôtel de ville, 10 jours avant la date de réservation d'affichage (Hôtel de Ville de Beaupréau-en-Mauges 2 Rue Robert Schuman - CS 10063 BEAUPRÉAU 49602 BEAUPRÉAU-EN-MAUGES cedex / ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h). Toute date de livraison non respectée entraîne l'annulation de la réservation d'espace d'affichage, sans justificatif ou information préalable de retard.